

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 82 (1956)
Heft: 18: Comptoir Suisse, Lausanne, 8-23 septembre 1956

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les quinze jours

Abonnements:	
Suisse: 1 an, 26 francs	
Etranger: 30 francs	
Pour sociétaires:	
Suisse: 1 an, 22 francs	
Etranger: 27 francs	
Prix du numéro: Fr. 1.60	
Ch. post. « Bulletin technique de la Suisse romande »	N° II. 57 76, à Lausanne.

Adresser toutes communications concernant abonnements, changements d'adresse, expédition à Imprimerie La Concorde, Terreaux 31, Lausanne

Rédaction et éditions de la S. A. du Bulletin technique (tirés à part), Case Chauderon 475
**Administration de la S.A.
du Bulletin Technique**
Ch. de Roseneck 6 Lausanne

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

Comité de patronage — Président: R. Neeser, ingénieur, à Genève; Vice-président: G. Epitaux, architecte, à Lausanne; Secrétaire: J. Calame, ingénieur, à Genève — Membres, Fribourg: MM. H. Gicot, ingénieur; M. Waeben, architecte — Vaud: MM. A. Gardel, ingénieur; A. Chevalley, ingénieur; E. d'Okolski, architecte; Ch. Thévenaz, architecte — Genève: MM. Cl. Grosgruin, architecte; E. Martin, architecte — Neuchâtel: MM. J. Béguin, architecte; R. Guye, ingénieur — Valais: MM. G. de Kalbermatten, ingénieur; D. Burgener, architecte.

Rédaction: D. Bonnard, ingénieur. Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Conseil d'administration de la Société anonyme du Bulletin technique : A. Stucky, ingénieur, président ; M. Bridel; G. Epitaux, architecte; R. Neeser, ingénieur.

Tarif des annonces

1/1 page	Fr. 264.—
1/2 »	» 134.40
1/4 »	» 67.20
1/8 »	» 33.60

ANNONCES SUISSES S. A.
(ASSA)



Place Bel-Air 2. Tél. 22 33 26
Lausanne et succursales

SOMMAIRE : Concours de projets pour l'étude des plans d'un collège secondaire mixte à Béthusy, Lausanne. — BIBLIOGRAPHIE. — SERVICE DE PLACEMENT. — DOCUMENTATION GÉNÉRALE. — INFORMATIONS DIVERSES.

Supplément : « Bulletin S. I. A. » n° 9.

CONCOURS DE PROJETS POUR L'ÉTUDE DES PLANS D'UN COLLÈGE SECONDAIRE MIXTE A BÉTHUSY, LAUSANNE

Extrait du règlement

En 1955, l'Etat de Vaud ouvrit un concours de projets pour l'étude des plans d'un collège secondaire mixte destiné à compléter le Collège classique cantonal. Ce bâtiment sera situé sur le terrain de Béthusy, au nord de l'édifice actuel.

Le concours était réservé aux architectes vaudois, quelle que soit leur résidence, et aux architectes suisses domiciliés dans le canton de Vaud depuis au moins un an.

Le jury chargé d'examiner et de classer les projets était composé de : MM. le conseiller d'Etat Pierre Oguey, président ; le conseiller d'Etat Arthur Maret ; Georges Michaud, directeur du Collège classique cantonal ; Marc Picard, architecte à Lausanne ; Maurice Braillard, architecte à Genève ; Rudolf Christ, architecte à Bâle ; Eugène d'Okolski, architecte à Lausanne ; suppléant : M. Fernand Decker, architecte à Neuchâtel.

21 000 fr. étaient mis à la disposition du jury pour être répartis en cinq ou six prix, et 3000 fr. pour des achats éventuels.

Les concurrents avaient à fournir les documents suivants :

- a) un plan de situation à l'échelle du 1 : 500 et un plan de quartier à l'échelle du 1 : 2500, avec implantation des constructions projetées, l'indication des accès et l'aménagement des abords ;
- b) les plans de tous les étages, à l'échelle du 1 : 200 avec indication sommaire du mobilier ;
- c) les façades à l'échelle du 1 : 200 ;
- d) les coupes nécessaires à la compréhension du projet, à l'échelle du 1 : 200 ;
- e) une maquette en blanc des constructions projetées et l'aménagement des abords ;
- f) un court mémoire descriptif et l'indication du cube exact de la construction.

En principe, l'auteur du projet recommandé par le jury pour l'exécution devait être chargé des plans d'exécution et de la direction des travaux, à moins que des raisons majeures s'y opposent. Dans ce cas, l'Etat de Vaud accordera au lauréat évincé une indemnité s'élevant, au maximum, à 25 % de la somme totale des prix. Cette réserve avait pour but de sauvegarder les intérêts justifiés de l'organisateur.

Le programme, qui précisait qu'une relation aisée était à prévoir entre les nouveaux bâtiments et le Collège classique actuel, qui formeront un seul groupe

(Suite page 309.)